

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2015
COMPTE RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – DEBUE - MOREL – PALMA – SCHMITZ - SOLA – CASAMATA – BRUSSET – FREYTAG – GIROGINI - HOSTALERY – MAUREL –PHILIBERT – UFFREN - MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE - ROUBAUD – LAGORCE – HERVIEUX - RAMOINO

Procurations : R. JULIEN à S. HOSTALERY
J.L. LUSTENBERGER à V. DEBUE
J. DANON à C. MOREL
P. CATEL à R. MAUREL
H. DAMIGNANI à A. FREYTAG
C. REYNAUD à J.L. SOLA

Absents :

Secrétaire : M. Eric PALMA

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

1 - AFFAIRES SCOLAIRES- Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques

Rapporteur : Eric PALMA

Le conseil municipal fixe le coût des élèves scolarisés sur Caumont et domiciliés dans une autre commune.

Ecole maternelle : 1 945,47 €
Ecole élémentaire : 1 040,71 €

Pour : 22
Abstention : 5

2 - TRAVAUX – Convention de co-maîtrise d'ouvrage – RDI aménagement de l'entrée d'agglomération

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Le projet porte sur l'aménagement de la RD1 à l'entrée Est de la commune, depuis l'intersection du chemin des Terres de Magues jusqu'à la RD6.

La convention a pour objet de désigner le Département comme maître d'ouvrage unique pendant toute la durée du transfert, de définir les obligations respectives du Département et de la commune et du Grand Avignon.

Le conseil Municipal à l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

3 - FINANCES – Convention course hors stade « Foulée Caumontoise »

Rapporteur : Claude MOREL

La ville de Caumont souhaite confier l'organisation de cette manifestation à l'association « Les Galopants » tout en restant partenaire dans cette action et pour cela, une convention doit être signée.

Le coût total de l'action est estimé à 6 402,00 € TTC conformément au budget prévisionnel annexé à la présente.

La contribution financière de la commune sera versée sous forme de subvention et s'élève à 2 000,00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de la convention, autorise le maire à la signer et décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « Les Galopants ».

4 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de délégués auprès du SMAVD – Modification

Rapporteur : Joël FOUILLER

Suite à la démission de Madame Nathalie MOULINAS, Madame Nathalie CZIMER-SYLVESTRE et Monsieur Joël FOUILLER sont candidats.

Nathalie SYLVESTRE : 6
Joël FOUILLER : 20
Abstention : Joël FOUILLER

Monsieur Joël FOUILLER est élu délégué titulaire auprès du SMAVD.

5 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de délégués auprès du SMDVF - Modification

Rapporteur : Joël FOUILLER

Suite à la démission de Madame Nathalie MOULINAS, Monsieur Joël FOUILLER et Monsieur David LAGORCE sont candidats.

Joël FOUILLER : 20

David LAGORCE : 6

Abstention : Joël FOUILLER

Monsieur Joël FOUILLER est élu délégué titulaire auprès du SMDVF.

6 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la commission des finances - Modification

Rapporteur : Joël FOUILLER

Suite à la démission de Madame Nathalie MOULINAS, Madame Anne-Marie ROUBAUD et Monsieur André FREYTAG sont candidats.

Anne-Marie ROUBAUD : 6

André FREYTAG : 19

Abstention : A. FREYTAG et H. DAMIGNANI

Monsieur André FREYTAG est élu membre suppléant de la commission des finances.

7 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des administrateurs du CCAS – Modification

Rapporteur : Joël FOUILLER

En remplacement de Madame Sophie HOSTALERY, Madame Corinne GIORGINI et Monsieur Eric MASSEY sont candidats.

Corinne GIORGINI : 21

Eric MASSEY : 6

Madame Corinne GIORGINI est élue Administrateur du CCAS.

8 - PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs – Recrutement de contractuels

Rapporteur : Joël FOUILLER

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet.

9 - DOMAINE – Cession parcelle cadastrée BL n° 108

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la cession de la parcelle BL 108, à Monsieur Jacques ZERGER, pour un montant de 8 372,00 €.

10 - DOMAINE – Terrains à bâtir « Le Castellas » - Fixation des prix

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les prix de vente des terrains comme il suit :

- Lot 1 : 118 000 €
- Lot 2 : 120 000 €
- Lot 3 : 120 000 €
- Lot 4 : 116 000 €
- Lot 5 : 132 000 €

11 – Information sur les décisions du maire

Rapporteur : Joël FOUILLER

Liste des décisions.

A 20h02, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.